



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL****SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 30****ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR  
LES ANNÉES 2024-2025-2026**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Jean-Pierre Cardinal, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général et greffier, Martin Bonhomme ;

Madame la greffière adjointe, Me Caroline Plourde ;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay ;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Caroline Plourde, greffière adjointe, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>12-372-23</b>	<b>Ouverture de la séance</b>
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'OUVRI**R la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026. Il est 19 h 34.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-373-23</b>	<b>Ordre du jour</b>
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal  
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

12-372-23 Ouverture de la séance

12-373-23 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes**

**3. Finances**

12-374-23 Adoption du programme triennal d'immobilisations  
pour les années 2024-2025-2026

**4. Dépôt de documents**

**5. Levée de la séance**

12-375-23 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 8 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 34 et s'est terminée à 19 h 50 se résument comme suit :

	<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>
1 <sup>er</sup> Intervenant(e)	- Est-ce de nouveaux de nouveaux parcs seront aménagés dans la Ville (en référence au projet aménagement divers parcs PTI 2024-2025-2026)
2 <sup>e</sup> Intervenant(e)	- Est-ce que l'aménagement d'un parc dans le développement de TERRA est inclus au PTI ? Si oui, quel est le montant alloué au projet ? - Est-ce que le conseil a une idée pour l'aménagement du parc ? - Est-ce que des aménagements seront fait d'ici la fin de l'Année dans le parc ?
3 <sup>e</sup> Intervenant(e)	- Est-ce possible d'avoir des plans pour l'aménagement du parc Lalonde?

5221

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Y aura-t-il une consultation publique pour que les citoyens puissent commenter l'aménagement ?</li> <li>- Est-ce que les citoyens seront appelés à voter dans le cadre du projet sur les différentes propositions/options d'aménagement du parc ?</li> <li>- Quand est-ce que les séances seront filmées et disponibles en webdiffusion ?</li> <li>- Est-ce possible de permettre aux citoyens de poser des questions avant la séance?</li> <li>- Est-ce que la Ville est obligée de construire un chalet d'accueil dans le cadre du projet du grand parc de l'Ouest?</li> </ul>
4 <sup>e</sup> Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte tenu des faibles coûts pour la mise en place d'un système d'enregistrement (téléphone portable), la Ville va-t-elle procéder à l'enregistrement des séances?</li> <li>- Il est dommage que des grands projets soient mis de l'avant au détriment des citoyens qui eux, subissent une augmentation des taxes municipales.</li> <li>- Elle considère que la Ville n'a pas les moyens de restaurer la maison Michel-Robillard.</li> </ul>
5 <sup>e</sup> Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le mur de son a été inclus au PTI, est-ce que le conseil a prévu un montant pour des travaux d'urgence pour d'autres réparations, comme celle du mur de soutènement de l'autoroute 20?</li> </ul>

### 3. FINANCES

<b>12-374-23</b>	<b>Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026</b>
------------------	--

**ATTENDU QUE** l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes ;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

#### ET RÉSOLU,

**D'ADOPTER** le programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026, dont copie est jointe en annexe « A ».

**DE DISTRIBUER** un document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026 à chaque adresse sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B » ;
- Certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-375-23	Levée de la séance
-----------	--------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 51.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Me Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Plourde  
Greffière adjointe

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-271585 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-271584 (SyGED).*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 19 décembre 2023 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 21 décembre 2023.

\_\_\_\_\_  
Me Paola Hawa, Maire

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Plourde, greffière adjointe